Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 031-263103095-20260610-CCAS_2026_19-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION du Centre Communal d'Action Sociale **- COMMUNE DE FONSORBES –** *Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance-du-Touch*		Séance du 10/06/2026
L'an deux mille vingt-six, le 10 juin à 18 h 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Fonsorbes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Vice-Présidence de Mr DARAM.		Acte n° **CCAS 2026-19**
Présent·e·s	Mmes ARMADEIL Élodie, BACCOU Valérie, BUSSIERE Céline, COUSTEAU Sophie, DURIER Marie-Françoise, ECHE Patricia, GORNET Audrey, LABRUYERE Martine, LACOSTE Christine, LAFFONT Nicole, LEMIRE Claudine, OUSTY Marie-Thérèse, PAUSÉ Johanne MM. ALLAGNAT Jean-François, DARAM Pascal	**Membres en exercice** 17
Absent.e.s représenté.e.s	Mr LAFOUX Mathieu a donné procuration à Mr DARAM Pascal	**Membres présents** 15
Absent.e.s	Mr DUPUY Aurélien	**Date de la convocation** 05/06/2026
Secrétaire de séance	Mme ARMADEIL Élodie	

Thème	5.3 – DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS
Objet	**DÉSIGNATION D'UN CANDIDAT TITULAIRE ET DE SON SUPPLÉANT AU COMITÉ DES 100 DE L'UNCCAS (Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale)**

Mr le Vice-Président propose au Conseil d'Administration procéder à la désignation d'un titulaire et d'un suppléant pour candidater au Comité des 100 de l'UNCCAS (l'Union Nationale des Centre Communaux d'Action Sociale), les candidatures proposées sont les suivantes :

- Titulaire : DARAM Pascal
- Suppléante : BACCOU Valérie

Entendu l'exposé de Mr le Vice-Président et après en avoir délibéré,
le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité des membres présents et représentés
DÉCIDE

Article 1 : de nommer les personnes ci-dessus désignées, candidates au Comité des 100 de l'UNCCAS

Article 2 : la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président et Madame la Vice-Présidente déléguée, à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération, et à signer tous documents utiles à cet effet.

Article 4 : que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la Mairie de Fonsorbes. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Monsieur le Premier Adjoint au Maire
Vice-Président du CCAS

Pascal DARAM

CCAS DE FONSORBES (Haute-Garonne)

La Secrétaire de Séance

Elodie ARMADEIL

Délibération publiée sur le site internet de la Mairie de Fonsorbes le	*12/06/2026*
Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil d'Administration du CCAS du 08.04.2026 publié sur le site internet de la Mairie de Fonsorbes le	*12/06/206*